FONDS REGIONAL D'AIDE D'URGENCE POUR LES ETUDIANTS EN FILIERE SASO DU CONSEIL REGIONAL

C'est une aide de 250 €, renouvelable 1 fois durant l'année.
Elle concerne :

les étudiants ou les élèves éligible à la bourse d'études sanitaires et sociales
inscrits dans un établissement agréé de la région

Elle doit permettre de faire face à des difficultés liées au logement, à l'alimentation, au transport, à une rupture familiale, aux soins, etc.
Le dossier doit être validdé par un travailleur social (CROUS, Conseil départemental, mission locale...).
https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif341

La demande se fait sur la plateforme : https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/authentification

Conseil Régional des Hauts-de-France:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/